

VILLE DE RIORGES

N° 5_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 NOVEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 novembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR	Véronique MOUILLER
Alain CHAUDAGNE	André CHAUVET
Stéphane JEVAUDAN	Alain ASTIER
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Thierry ROLLET	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Pascale THORAL
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2017

Publication : 17/11/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE
 DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS AUX SPECTACLES
 PROGRAMMES AU 2° SEMESTRE 2017
 AJOUT

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 6 juillet 2017, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles programmés au 2° semestre 2017, sur la base d'une liste précise.

Pour les Mardi(s) du Grand Marais en particulier, sept concerts de musiques actuelles étaient prévus. Six d'entre eux étaient confirmés et le septième était en cours de négociation. Ce dernier se déroulera le 22 décembre 2017.

Le tableau des concerts des Mardi(s) du Grand Marais programmés au 2° semestre 2017 devient donc le suivant :

Dates	Spectacles	Parties co-contractantes	Coût * prévisionnel
26/09/17	Tagada Jones	RAGE TOUR	6 330 €
	Dogoba		
17/10/17	Charles Pasi	GERARD DROUOT PRODUCTIONS	4 220 €
24/10/17	Therapie taxi	UNI T	1 794 €
	Faire	THE TALENT BOUTIQUE	1 583 €
14/11/17	Ma Pauvre Lucette	BAAM Productions	1 319 €
	Aquaserge	3C Tour	2 427 €
28/11/17	Scampi	MANY WAYS	1 194 €
	Aufgang	MELODYN	1 899 €
12/12/17	Mademoiselle K	ASTERIOS	5 275 €
22/12/17	La Fanfare des lions pour des lions	ASSOCIATION LE MOUTON A 5 PATTES Convention coréalisation avec Touilleurs Attitude Production et le Zèbre Etoilé	1 998,59 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 HT. Hors frais de route ou de déplacements éventuels

042-214201840-20171116-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2017

Publication : 17/11/2017

.../...

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le contrat à intervenir pour le 7^e concert programmé au 2^e semestre 2017 dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 23 novembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2017

Publication : 17/11/2017